FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Lundi 24 Mai 1920

M. Lebureau du Fisc est plus pressé pour recevoir que pour payer :: :: ::

L'administration des Finances met un empressement qui s'explique mal à devancer les décisions du Parlement.

Elle veut à tout prix faire rentrer les impôts, — ce qui serait louable ailleurs que dans les régions dévastées, — mais elle veut contraindre les contribuables à payer ce qu'ils ne doivent pas, et là elle a tranchement tort.

J'ai sous les yeux une feuille jaune de sommation avec frais envoyée par le fisc à un habitant d'une commune voisine de l'ancien front et qui fut soumise à de violents bombardements par taubes et par canons de 1916 à 1918. Cette sommation vise le paiement des contributions directes de 1917 et 1918.

Je dis que c'est un abus contre lequel on ne saurait trop protester.

Le ministre des Finances a déposé en avril dernier un projet de loi pour régler le statut des contribuables des régions libérées.

Dans l'exposé des motifs de ce projet de loi, M. François Marsal disait notamment :

« Dans les régions libérées, et pour les années 1915 à 1918, l'application de la législation en vigueur conduit à n'établir aucun impôt direct, ancien ou nouveau, et il n'est pas besoin de dispositions législatives particulières pour assurer aux contribuables de ces régions une exonération que les circonstances justifient pleinement. »

Il apparaît donc avec netteté que les impôts directs ne doivent pas être perçus pour la période de 1915 à 1918 dans les communes des régions victimes de la guerre.

Mais quelles sont ces communes ?

Le projet de loi déposé par le ministre des Finances indique que « le territoire des communes envahies par l'ennemi ou situées sur la ligne de feu sera déterminé par un décret. »

Le Parlement ne s'étant pas encore prononcé, le décret, bien entendu, n'a pas encore paru.

De quel droit l'administration des Finances anticipe-t-elle sur les événements en poursuivant des contribuables qui se trouvent dans des communes soumises à des bombardements et rentrant évidemment dans la catégorie qui sera visée par le décret ?

C'est au Parlement qu'il appartient de décider. Ce n'est pas à M. Lebureau du Fisc.

Nous sommes en droit de nous étonner que la direction des contributions directes du Nord tolère que ses agents dépassent la pensée du ministre, agissent à l'encontre de ses déclarations et sévissent avant que le législateur se soit prononcé.

Il y a là une de ces violations coutumières du droit que les bureaucrates commettent volontiers à l'égard du contribuable, timoré par destination et mal informé souvent.

Après les misères de la guerre, nos populations peuvent exiger plus de ménagements et un respect plus complet de la légalité, sinon d'une bienveillance naturelle.

La « sommation avec frais » pour des gens que les bombardements ont chassé de chez eux, l'ordre de payer dans les trois jours, sous peine de poursuites par « voie de commandement » à l'égard de réfugiés, cela dépasse les bornes de notre patience.

Il est pitoyable d'être obligé de le rappeler à l'administration des Finances, moins pressée, semble-t-il, de payer ce qu'elle doit à nos sinistrés que de recevoir ce qu'on ne lui doit pas.

Alex WILL.

La reconstitution industrielle des régions sinistrées

L'ŒUVRE du COMPTOIR CENTRAL d'ACHATS

Paris, 22 mai. — L'assemblée générale du Comptoir central d'achats industriels pour les régions envahies vient de se tenir sous la présidence de M. Charles Laurent, président du Conseil d'administration.

Le rapport du Conseil d'administration sur les opérations exercées pendant l'exercice 1919 démontre la vitalité de l'entreprise et l'activité considérable déployée par cet organisme depuis la cessation des hostilités. Rappelons que cet organisme, dû à l'initiative privée, a été constitué en 1916 par l'Association centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies sous la forme d'une société anonyme dans le but d'apporter son concours à l'Etat pour la reconstitution industrielle des régions sinistrées.

En vertu de la convention du 4 octobre 1917, le Comptoir central effectue comme tiers mandataire et pour le compte de l'Etat les achats de matériels, matières premières, outillage nécessaire aux industriels sinistrés.

Les chiffres fournis dans le rapport très documenté du Conseil d'administration montrent la part considérable prise par le Comptoir central d'achats industriels depuis l'armistice, dans la reconstitution des régions dévastées et l'importance du concours qu'il a apporté à l'Etat dans cette tâche. Qu'il nous suffise d'indiquer que, pendant l'année 1919, le montant des commandes passées s'élève à 2 milliards 145.410.182 francs ; le paiement sur les commandes faites atteignait, pour le même exercice, le chiffre de 1.067.404.133 fr.

Dans son allocution, le président a, d'ailleurs, indiqué qu'au cours des premiers mois de 1920, l'activité du Comptoir central ne s'est pas ralentie. L'ensemble des commandes passées s'élève, pour les quatre premiers mois, à 907 millions 552.187 francs, soit une moyenne de 225 millions par mois, et le paiement pour la même période à 551.461.334 francs, soit une moyenne de près de 138 millions. Il est intéressant de signaler et de souligner les résultats importants de la formule heureuse de la collaboration de l'Etat et de l'initiative privée pour la reconstitution des régions sinistrées.

France et Turquie seront en paix le 4 juin

Paris, 22 mai. — La Conférence des ambassadeurs s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Jules Cambon. Elle a fixé au 4 juin la cérémonie de la signature du traité de paix avec Turquie qui aura lieu au Grand-Trianon à Versailles.

LE CRIME D'UN MARI JALOUX

Une femme mal mariée voulait un boa de plumes

Dans un magasin de Valenciennes, son vindicatif époux :: la tua à coups de couteau ::

Un drame qui a provoqué une vive émotion s'est déroulé samedi, vers 11 h. 30, à Valenciennes.

Un homme a poignardé sa femme qui succomba des suites de ses blessures.

Voici les faits :

UN MAUVAIS MENAGE

Ferdinand Joseph Wasnair, journalier, né le 4 janvier 1866, Hennuyeres (Belgique) et journalier à Jeumont, avait épousé la nommée Augusta Duvivier, originaire de Tourpes, âgée de 29 ans. De leur union naquit un garçon, qui, actuellement est âgé de sept ans.

Le mari était jaloux, frappait fréquemment sa femme ; il l'aurait même, au cours d'une scène conjugale, blessée au bras droit avec un couteau.

CHASSEE...

Dans le courant du mois de janvier, à la suite d'une scène plus violente que les autres, Wasnair mit sa femme à la porte. Elle alla loger à l'auberge Virginie, à Braine-le-Comte, où elle fit la connaissance d'un nommé Charles Gilmont. Tous deux, après avoir vécu une dizaine de jours, à Braine-le-Comte, vinrent à Valenciennes, où ils descendirent à l'estaminet Créteur-Duvant, 121, rue de Lille.

L'ARRIVEE DU MARI

Il y a trois jours, Wasnair, ayant appris où se trouvait la retraite de sa femme, vint à Valenciennes.

Après de nombreuses recherches, il apprit qu'elle se trouvait, rue de Lille, 121, à l'estaminet Créteur-Duvant et s'y rendit samedi matin vers 9 heures. Il interrogea la cabaretière qui lui répondit : « Sortez, je ne veux pas de scène chez moi, je vais vous l'envoyer. » A ce moment, Gilmont partit ; la femme le suivit et dit en passant près de son mari : « Viens me rejoindre au cabaret X... » Dans cet établissement, les époux burent ensemble plusieurs consommations, quittèrent l'estaminet et se rendirent au magasin Harpignies, place Saint-Jean, où la femme devait faire un achat.

« TU VEUX UN BOA, DIT LE MARI, EN VOILA UN », ET IL LA TUA

Pendant que sa femme faisait son choix, Wasnair lui dit : « Je vais t'en donner un de boa », et au même moment il lui porta plusieurs coups de couteau.

Aux cris poussés par la vendeuse, les employés arrivèrent et l'un d'eux asséna un coup de canne sur la tête du meurtrier qui fut maintenu en attendant l'arrivée de la police.

LA DESCENTE DU PARQUET

Les docteurs Mariage et Bourlon, mandés en toute hâte, se rendirent sur les lieux et ne purent que constater le décès.

Vers midi, MM. Revaud, commissaire de police ; Savagner, substitut du procureur de la République ; Chazal, juge d'instruction, et son greffier arrivèrent et procédèrent aux constatations d'usage : la victime avait reçu six coups de couteau : trois dans le dos, un au sein droit, un à l'épaule gauche, enfin un sixième avait atteint le larynx. Le corps fut transporté à la Morgue où l'autopsie sera pratiquée par M. le docteur de Lauwereyns, médecin légiste.

Quant à Wasnair, il fut incarcéré à la chambre de sûreté.

Drame de l'adultère

UN MEDECIN A TUÉ SON REMPLAÇANT ET RIVAL

Dans la matinée du 15 mars dernier, un drame se déroulait aux Montils, près de Blois. Le docteur Boëlle, praticien dévoué, estimé de toute la région, abattit à coups de revolver un médecin d'origine exotique, le docteur Chérignan, qui avait été son remplaçant pendant la guerre.

Les lettres saisies au domicile de Chérignan établirent que des relations coupables s'étaient établies entre lui et Mme Boëlle ; Chérignan était revenu aux Montils et s'était efforcé d'amener Mme Boëlle à abandonner son mari et ses quatre enfants pour le suivre à l'étranger.

Pris de soupçons, le docteur Boëlle avait, il y a plusieurs mois, interdit à Chérignan l'accès de sa maison, mais celui-ci avait alors loué une chambre dans un immeuble voisin.

Le lundi 15 mars, vers 10 heures, le docteur Boëlle, revenu chez lui à l'improviste, surprit Chérignan qui, de la fenêtre de sa chambre, conversait avec Mme Boëlle installée dans le jardin voisin.

Le docteur Boëlle pénétra alors chez le séducteur qui tenta vainement de s'enfuir en sautant du premier étage dans la rue ; une première balle tirée par Boëlle l'atteignit dans le dos pendant qu'il enjambait la fenêtre, et cinq autres, logées dans la poitrine, l'étendaient mort sur la route.

Le docteur Boëlle se rendit alors en auto au parquet de Blois où il se constitua prisonnier.

Ce pénible drame va avoir son épilogue devant la cour d'assises de Loir-et-Cher.

Duel inégal entre Espagnols

Un drame sanglant s'est déroulé en plein centre d'Oullins. Il était près de 9 heures lorsque Vincueto Bueno, 27 ans, manœuvre, se trouva face à face avec un de ses compatriotes, Estaban Lopez, 36 ans. Les deux Espagnols avaient un différend à régler. Tous deux sortirent leurs armes : Bueno brandit un énorme coutelas à cran d'arrêt, dont la lame mesure 28 centimètres ; Lopez sortit un revolver. La lutte était inégale. Avant que Bueno ait pu l'approcher, Lopez fit feu sur lui.

Atteint au maxillaire droit, Bueno s'affaissait perdant son sang en abondance, tandis que Lopez prenait la fuite.

L'état de Bueno paraissant extrêmement grave, on le conduisit immédiatement à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

M. Jaussaud, commissaire de police, se rendit au domicile de Lopez. Celui-ci était déjà rentré chez lui. Il fut mis aussitôt en état d'arrestation.

Aux premières questions que lui posa le magistrat, Lopez, avec la plus grande maîtrise de soi, répondit que Bueno entretenait depuis quelque temps des relations avec sa femme.

Au surplus, il lui devait 300 francs qu'il ne mettait aucun empressement de rembourser.

Dans une précédente altercation, les deux hommes s'étaient juré une haine à mort.

Mardi, ils se rencontrèrent et sans presque prononcer une parole, ils vinrent l'un à l'autre pour tenir leur serment.

Lopez a été déféré au Parquet. Quant à l'état de Bueno, il inspire les plus vives inquiétudes.

Collision tragique entre soldats et ouvriers allemands

NOMBREUX MORTS ET BLESSÉS

Hambourg, 22 mai. — Plusieurs milliers de grévistes et de sans-travail ont voulu se rendre hier soir à l'hôtel de ville à la sortie d'une réunion pour protester contre l'indifférence du Sénat. Ils se heurtèrent à des barrages de soldats armés de mitrailleuses. Le choc fut des plus violents. Une panique fut provoquée par des grenades à main. Il y a de nombreux morts et des blessés des deux côtés.

Le grand Conflit pour la Nationalisation

::: Selon les décisions du Conseil National ::: les Corporations engagées reprennent le travail

LES CHEMINOTS CONTINUENT LA LUTTE

La Confédération Générale du Travail a fait hier soir sur la réunion du Conseil national un communiqué dans lequel elle dit que du débat qui a clôturé cette session du Comité confédéral, il ressort que la classe ouvrière organisée n'est en rien affectée dans sa puissance revendicative par ces vingt jours de grève au cours desquels les centres ouvriers ont jusqu'aux derniers moments montré une résolution et une foi jusqu'à ce jour inégalées ; que la rentrée au travail en pleine connaissance de cause ne saurait en rien préjuger d'un abandon même partiel du programme social de la C. G. T. ; que le Comité national n'a pu qu'enregistrer la déclaration du délégué de la Fédération des chemins de fer qui a fait connaître qu'il avait mandat de demander la continuation de la grève. Le Comité décide d'apporter une aide pécuniaire à son mouvement.

Avant de se séparer, le Comité a adopté une proposition tendant à la convocation du Congrès qui statutairement devrait se tenir en 1921 et qui se réunira dans le délai de six mois.

Les grévistes rentrent

Paris, 22 mai. — Partout la situation n'a cessé de s'améliorer par les incessantes rentrées de grévistes.

A Marseille, pourtant, un nouvel incident a surgi. Les inscrits maritimes regagnaient leur bord quand ils furent avisés que la plupart d'entre eux étaient éliminés. Les armateurs, d'accord avec les capitaines, manifestèrent l'intention de porter des changements dans les rôles des équipages.

Mayer, secrétaire général des inscrits maritimes, a eu un entretien dans l'après-midi avec le chef du quartier maritime. Entre temps les syndicats faisaient savoir par voie d'affiche que tous les navires en partance pouvaient partir mais à condition que l'équipage en grève soit repris.

Chez les Maritimes

Bagarres à Marseille

Marseille, 22 mai. — L'amiral commandant la base navale a annoncé hier soir officiellement au ministre de la Marine la fin de la grève. En même temps il a donné aux équipages militaires envoyés temporairement à Marseille l'ordre de rentrée à Toulon ce matin.

Vers 8 heures 15, des bagarres ont éclaté devant le bureau d'une compagnie maritime qui annonçait son intention d'apporter certaines réserves pour la reprise des équipes. Il y a eu quelques blessés. Deux manifestants ont été arrêtés. La compagnie a fermé son bureau de recrutement.

Une protestation contre la fermeture des arsenaux

Paris, 22 mai. — Les délégués du Syndicat des agents techniques de la marine se sont réunis en Congrès le 19 mai. Ils ont examiné la constitution d'une commission chargée d'étudier la fermeture d'arsenaux et établissements de la marine ou leur cession à des firmes industrielles.

Ils ont voté une motion protestant contre le projet de fermeture ou de cession envisagé, sans profit pour personne, au seul bénéfice d'intérêts privés.

Le conflit s'aggrave

Marseille, 22 mai. — Le nouveau conflit qui s'est élevé entre les armateurs marseillais et leurs équipages tend à s'aggraver.

Le Syndicat des inscrits maritimes a mis à l'index tous les navires de la Compagnie transatlantique, interrompant ainsi toutes les relations entre l'Algérie-Tunisie et la métropole.

Chez les Mineurs

La Grève des Mineurs va-t-elle recommencer ?

L'intransigeance des Compagnies le fait craindre

Paris, 22 mai. — Nous avons rencontré cet après-midi M. Bartuel, secrétaire de la Fédération des mineurs, qui nous a fait les déclarations suivantes :

« J'apprends par télégramme que dans le bassin de l'Aveyron et celui de la Loire le travail n'a pas été repris dans beaucoup d'endroits par suite de l'attitude des compagnies minières, qui ont pris des sanctions à l'égard de certains militants syndicalistes.

« Dans ces conditions, les camarades n'ont pas voulu reprendre le travail malgré l'ordre que nous leur avions donné, en application de la décision du Comité national confédéral.

« Si cette situation se prolonge, si le gouvernement n'intervient pas à temps pour rappeler les compagnies à plus de sagesse, la Fédération des mineurs prendra fait et cause pour ses membres frappés. Elle engagera l'action et ce sera à nouveau la grève générale des mineurs, et cette fois jusqu'au bout. » (Agence Radio.)

Chez les Cheminots

Ils sont 200.000 résolus à lutter jusqu'au bout

Paris, 22 mai. — Interviewé, le secrétaire intérimaire de la Fédération des cheminots a constaté que la décision du Comité confédéral rétablissait la situation telle qu'elle était le 1er mai, laissant les cheminots absolument libres de continuer une lutte qu'ils avaient d'ailleurs entamé sans l'appel du cartel, mais cette fois avec l'appui financier de la C. G. T.

Selon Lardeux, les cheminots grévistes seraient actuellement 200.000 bien résolus à lutter jusqu'au bout.

Le Conseil Fédéral a voté la grève

Paris, 22 mai. — Le Conseil fédéral des cheminots s'est réuni aujourd'hui à son siège social, rue Baudin, pour examiner la situation. A l'issue de la séance, le communiqué suivant a été fait à la presse :

« Le Conseil fédéral des cheminots, réuni à Paris, après examen de la situation générale, a décidé de continuer la grève. Il est entendu que cette grève conserve son caractère du début et que les revendications présentées restant les mêmes, le Conseil fédéral rappelle aux cheminots qu'ils seront soutenus dans leur lutte par toutes les Fédérations, suivant la décision du Conseil national confédéral ».

Dans la Région

Le citoyen Lauridan impliqué dans le complot contre la sûreté de l'Etat

Le citoyen Lauridan, adjoint au maire et secrétaire de la Bourse du Travail d'Halluin, a été convoqué hier par M. Gobert, juge d'instruction.

Le citoyen Lauridan serait accusé d'avoir le 1er mai, à Roncq, préconisé la reprise des usines par la violence.

Il ne faut pas connaître la culture du citoyen Lauridan pour lui prêter une conception aussi rudimentaire de la transformation sociale et pour le supposer capable de pousser les travailleurs dans une telle voie.

A LILLE

Nouvel interrogatoire de Thys et de Dumercq

En présence de leurs avocats, maîtres Pierre Laval et Ducos de la Haille, M. le juge d'instruction Gobert a entendu hier, à nouveau, les militants syndicalistes Thys et Dumercq, sur les propos qui leur sont reprochés.

Tous deux ont reconnu sans aucune difficulté avoir tenu ces propos, dont ils ont rétabli le sens.

Cependant, Thys a nié énergiquement avoir dit que certains députés étaient des voleurs.

C'est le mot « profiteurs » qu'il dit avoir employé.

Au Parquet, on s'attend au prochain transfert de Thys et de Dumercq à Paris.

A DUNKERQUE

Le travail sera repris à condition...

Officiellement, la grève générale est terminée, mais ici la situation est encore équivoque.

Hier, les secrétaires des syndicats ont bien fait une démarche près de M. de Lavenay, sous-préfet, pour lui demander d'intervenir près des services, administrations et patrons afin qu'il n'y eût pas de représailles pour faits de grève envers les ouvriers au moment où la grève prendrait fin.

Mais le sous-préfet n'a pu que faire observer que telle intervention n'était pas de sa compétance, et qu'il appartenait aux intéressés seuls, employés et employeurs, dans chaque corporation, de s'entendre à ce sujet.

Certaines ententes sont intervenues, comme pour les tramways notamment qui circuleront demain, mais la plupart des corporations restent encore en état de grève jusqu'à la solution de ces difficultés.

Il est donc prématuré d'envisager la reprise totale du travail.

A ROUBAIX

La reprise du travail

ELLE EST GENERALE, SAUF DANS LES TRAMWAYS

Conformément aux instructions de la C.G.T., reçues à Roubaix dans la soirée et transmises aussitôt aux grévistes, la majorité de ceux-ci ont repris le travail le lendemain matin.

DANS LES TRAMWAYS

Les employés des Compagnies Mongy et de Roubaix-Tourcoing restent en grève, la Direction ayant déclaré vouloir maintenir les révocations prononcées, qui seraient assez nombreuses.

Au cours des réunions qui ont eu lieu quotidiennement pendant les grèves, les employés ont manifesté fermement la volonté de ne pas rejoindre leur poste sans ceux de leurs camarades qui ont été frappés de révocation en défendant la cause de tous.

L'affiche que nous reproduisons ci-dessous sera placardée en ville ce matin :

GREVE DES TRAMWAYS

Aux Ouvriers

Les Compagnies de Tramways refusant toute conversation avec les délégués du Syndicat et, d'autre part, entendant révoquer un certain nombre d'agents, de par la volonté des Compagnies, **la grève continue.**

La grève continuera aussi longtemps que les Compagnies ne reviendront à de meilleurs sentiments.

Les courageux grévistes font appel à la conscience de tous les ouvriers pour que pas un n'aille s'embaucher aux tramways de Roubaix-Tourcoing et du Mongy.

Faillir à ce devoir, ce serait voler le pain des vaillants camarades des tramways, trahir la cause ouvrière qu'ils défendent, faire œuvre de jaunes.

Aussi, pas un ouvrier ne doit aller s'embaucher aux tramways.

Le Syndicat des Tramways.

Les Bourses du Travail de la région roubaisienne ont fait apposer en ville l'affiche suivante :

LA SOLIDARITÉ OUVRIERE EN FAVEUR DES TRAMWAYS

La Bourse du Travail se réunira lundi matin, afin de prendre des mesures en vue de faire allouer aux grévistes des tramways, par l'ensemble des syndicats de la région roubaisienne, un traitement qui leur permettra de continuer la grève aussi longtemps qu'il sera nécessaire.

LES LAYETIERS EN GREVE

La corporation des layetiers de Roubaix (fabricants de cassés), comprenant environ 200 ouvriers, ne reprendra pas le travail, qu'elle avait abandonné avant la grève générale, revendiquant un relèvement du barème des salaires.

AUX GREVISTES DE ROUBAIX, TOURCOING, LANNOY ET ENVIRONS

Fidèles aux instructions de la C. G. T., vous avez cessé le travail au signal convenu.

Malgré une campagne effrénée faite par la presse patronale, malgré les mensonges et les calomnies sans nombre déversées contre vous, malgré les fausses nouvelles lancées quotidiennement par tous les journaux bourgeois, sans distinction d'opinion politique, malgré toutes les tentatives patronales et gouvernementales pour briser votre mouvement, vous avez tenu bon jusqu'au bout et vous n'êtes rentrés au travail que la reprise générale décidée.

Vous avez donné un magnifique exemple de force et de discipline syndicale. Cet exemple fera réfléchir la classe patronale, malgré l'arrogance — toute de façade — qu'elle montre en ce moment.

Votre mouvement était d'autant plus méritoire que vous ne luttiez pas pour une QUESTION DE GROS SOUS, que vous n'étiez pas directement intéressés dans cette grève et qu'une partie de la population, mal renseignée sur la situation exacte et complètement ignorante de la cause pour laquelle vous luttiez, vous était ouvertement hostile.

Votre effort, joint à celui de centaines de milliers d'ouvriers dans toute la France, n'aura pas été vain.

Dès aujourd'hui, le principe même de la « nationalisation » est posé devant le Parlement et devant le Pays. **Sa réalisation est proche.**

Camarades grévistes, vous avez su remplir entièrement votre devoir, tout votre devoir syndicaliste.

Au nom de la classe ouvrière, pour laquelle vous avez lutté, au nom même du Pays qu', mieux éclairé, saura bientôt reconnaître lui-même la légitimité de cette grande cause de la « nationalisation ». Merci.

Les Bourses du Travail de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et environs.

P. S. — Sous différentes signatures anonymes, les patrons ont fait placarder en ville des affiches où ils insultent vos syndicats et vos militants. Nous n'avons pas voulu perdre notre temps à leur répondre. Les ouvriers auront vite deviné, du reste, la véritable origine de ces prétendus « groupes d'ouvriers et de combattants (!) ».

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Deux amoureux Roubaisiens étaient en fuite

ILS SONT ARRETES A FEIGNIES

Le sieur Théodore D..., 19 ans, ouvrier d'usine, et Marguerite L..., fille d'honorables épiciers de Roubaix, s'étaient rencontrés dans un cinéma de la ville et de suite s'ébaucha entre les deux jeunes gens le plus joli des romans d'amour.

Pour plusieurs raisons, les jeunes amoureux ne se plaisaient plus à Roubaix et un beau jour, ils se rendirent à la gare de Mouscron, où ils prirent le train pour Bruxelles.

Avant de quitter la maison de ses parents, la jeune fille avait pensé que pour voyager, il fallait de l'argent ; elle puisa dans la caisse paternelle et y retira une somme de 1.800 francs.

A Bruxelles, les deux tourtereaux ne purent trouver d'appartement, faute de pièces d'identité ; ils décidèrent alors de rentrer en France, mais à la gare frontière de Feignies, près d'Hautmont, le commissaire spécial, en visitant les voyageurs, demanda les papiers d'identité du couple, qui, ne pouvant en fournir, fut maintenu en état d'arrestation.

Théodore et Marguerite furent mis à la disposition du parquet d'Avesnes.

VOL DE METAUX

M. le commissaire de police de Croix a commencé une enquête au sujet d'un vol de 800 kilos de plomb et 200 kilos de cuivre, commis en plusieurs fois au préjudice de M. Louis Nisse, 29 ans, industriel, boulevard de Cambrai, 20 bis, à Roubaix.

Un des ouvriers de l'usine a été interrogé hier matin, mais n'a pu fournir aucun renseignement sur la disparition des métaux. L'enquête se poursuit.

AUTO SON ECLAIREE

Sur rapport du brigadier Bosman, contravention a été dressée à la charge de Pierre Michon, âgé de 36 ans, tanneur, domicilié rue de Mouvaux, 26, pour défaut d'éclairage à sa voiture automobile.

LE SOI-DISANT CAMARADE de CAPTIVITÉ ETAIT UN ESCROC

Un individu disant se nommer Arthur Dupont, demeurant à Tourcoing, s'est présenté, vendredi, au domicile de Mme Spriet, née Laure Parent, demeurant 10, rue Rosa-Bonheur, à Roubaix, en lui disant qu'il était un camarade de captivité de son mari. Il lui a en outre déclaré qu'il faisait le trafic du charbon et qu'en qualité de son mari, il pourrait lui en livrer au prix d'acquisition aux mines, c'est-à-dire 12 francs les 100 kilos.

Mme Spriet lui a remis la somme de 240 francs, qu'il lui avait demandée comme avance, mais cet individu ne lui a pas livré le charbon. Elle a porté plainte au commissariat du 3e arrondissement.

LE DON DES ALSACIENS-LORRAINS

M. le percepteur des contributions de la rue du Moulin paiera aux orphelins de la guerre (nécessiteux), le secours qui leur est alloué comme don des Alsaciens Lorrains, et à qui un certificat d'admission a été remis ces jours-ci par le bureau militaire de la mairie, le jeudi 27 mai, de 9 heures à midi, pour les numéros 1 à 500 et le vendredi 28 mai, de 9 heures à midi, pour les numéros 501 à 876.

TOURCOING

LE SQUARE INTERDIT

Pour avoir circulé à bicyclette square de l'Hôtel-de-Ville et ne pas avoir d'avertisseur à sa machine, le nommé Noël Desmet, âgé de 15 ans, peintre, demeurant à Mouscron, rue de la Limite, 1, a été gratifié d'un procès-verbal.

FERMEZ A L'HEURE

Procès-verbal pour fermeture tardive de son établissement et éclairage après l'heure réglementaire, a été dressé contre le nommé Edouard Dattiny, cafetier et débitant de tabac, avenue de la Gare.

AUX BAINS MUNICIPAUX

L'établissement de bains sera ouvert les dimanche et lundi de la Pentecôte, de 8 heures à 11 heures.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Au peignage A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, une peigneuse, Sidonie Debruyne, âgée de 33 ans, demeurant rue de la Martinoire, à Wattrelos, a eu l'index comprimé entre deux segments de machine.

M. le docteur Desurmont a constaté une section par écrasement de l'extrémité de la phalangette.

— Dans le peignage Lorthiois frères, rue Charles-Wattine, une lisseuse, Adélaïde Deboutte, âgée de 33 ans, habitant chaussée de Lille, 129, à Mouscron, s'est piquée, en nettoyant, à une garniture de carde.

M. le docteur Crommelinck a constaté une plaie infectée de la main droite.

— A l'usine Charles Six, filateur, rue du Château, un bâcleur, Louis Delgrange, âgé de 16 ans, domicilié rue des Carliers, 90, en ramassant une bobine, a eu l'index écrasé par la tête de vis de butée d'un transporteur.

— A la même usine, une bâcleuse, Germaine Miepelaere, âgée de 14 ans, demeurant au Risquons-Tout, en prenant un grottoir pour nettoyer des peignes, a eu l'index comprimé entre deux organes.

M. le docteur Defossez a constaté des plaies contuses de la phalangette de l'index droit.

— Un ouvrier de chez Arnould Slotte, marbrier, rue de Gand, 78, travaillant dans le cimetière central, Oscar Kestiau, âgé de 64 ans, tailleur de pierres, demeurant rue de Gand, 78, a fait une chute en démolissant un monument.

M. le docteur Gabart a constaté une plaie contuse de la région occipitale et une légère commotion cérébrale.

— A l'usine A. et P. Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque, un contremaître, François Blaes, âgé de 37 ans, demeurant rue de la Tour-d'Auvergne, a fait une chute en réglant une carde.

M. le docteur Desurmont a constaté une plaie contuse à la région frontale, une fracture des os du nez et une contusion de l'épaule droite.

AVIS AUX REFUGIÉS D'ARMENTIÈRES

L'élection à laquelle il a été procédé le 16 mai dans la commune d'Armentières pour la nomination de deux conseillers municipaux n'ayant pas donné de résultats, un second tour de scrutin aura lieu aujourd'hui dimanche 23 mai.

Les électeurs de la ville d'Armentières, réfugiés à Tourcoing, qui désirent y prendre part, sont informés qu'ils pourront, de 8 heures à 18 heures, déposer leur vote à l'Hôtel de Ville (bureau du secrétariat), où une urne spéciale sera tenue à leur disposition.

Les enveloppes devant contenir leur bulletin de vote leur seront remises au même bureau au moment du vote.

LILLE

OU ALLER AUJOURD'HUI ?

TIR DE GUERRE. — Concours rue des Guinguettes, par les membres de l'U. N. C.

FETES DE FIVES-SAINT-MAURICE. — De 11 h. à 13 h. 30, concert rue Saint-Druon ; à 16 heures, concert, rue Pierre-Legrand, près de la Clef d'Or.

CONCOURS HIPPIQUE MILITAIRE. — A 14 heures, quartier Saint-Ruth.

THEATRE MUNICIPAL. — En matinée, à 15 h., et en soirée, à 20 h. 30, A-BO-KOU, le Roi de l'Or.

HIPPODROME LILLOIS. — En matinée, à 15 h., et en soirée, à 20 h., grand cinéma-attractions : LA RAFALE.

THEATRE DE L'UNION DE LILLE, 147, RUE D'ARRAS. — Matinée à 14 heures 30 et soirée à 19 heures 30. — Music-Hall. — Cinéma.

OMNIA PATHE, rue Esquermoise. — Cinéma. — Matinée à 16 heures ; Soirée à 20 heures.

PRINTANIA. — **CINEMA.** — Matinée à 15 heures ; soirée à 20 heures.

TRIANON, 7, rue d'Amiens. — Bal, à partir de 15 heures.

PALAIS-D'ETE. — Music-Hall. — Matinée à 3 h., soirée à 8 heures.

JEU DE BALLES. — Boulevard des Ecoles, Anzin et Lille, équipes B.

Les Fêtes de Fives-Saint-Maurice

LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Les Fêtes des quartiers de Fives-Saint-Maurice ont débuté, samedi soir, par une retraite aux flambeaux, par la musique de la 1re division d'infanterie.

Nos braves « poilus » recueillirent sur tout le parcours une ample moisson de bravos bien mérités.

Le citoyen Moithy, adjoint au maire de Lille, avait tenu à prendre part à la retraite.

Il serait souhaitable que le beau temps soit de la partie et que les fêtes de ces quartiers, quelque peu déshérités depuis la guerre, retrouvent leur prospérité d'antan. D'autant plus que les bonnes volontés ne manquent pas.

Tard dans la soirée, des couples nombreux sillonnaient encore les voies qu'avait empruntées la retraite. Bon présage pour le dimanche et le lundi de la Pentecôte !

A propos des allocations militaires

SAINT-VENANT POSE DES QUESTIONS AU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Le citoyen Charles Saint-Venant, député du Nord, a adressé au ministre de l'intérieur, les questions écrites suivantes :

POUR LE PAIEMENT

En exécution des dispositions de la circulaire ministérielle du 23 octobre 1919, les demandes d'allocations militaires présentées après le 26 octobre 1919 par les familles des militaires des classes 1918-1919 à incorporer, sont instruites suivant la loi du 7 août 1913.

De nombreux soutiens de famille de Lille ont été admis au bénéfice de l'allocation militaire prévue par la loi du 7 août 1913 et les familles intéressées ne sont pas encore en possession du carnet de paiement.

Le service de la Préfecture du Nord répond invariablement : « Les carnets de paiement ont été réclamés à M. le ministre de la guerre, qui n'a pas encore donné signe de vie ».

Ne pourriez-vous pas insister près de votre collègue de la Guerre pour que les carnets de paiement soient adressés d'urgence et par grande vitesse à la Préfecture du Nord ?

POUR LE RAPPEL

Le décret du 11 mai 1920 accordant un délai supplémentaire de deux mois aux familles demeurées en territoire occupé, pour former leur demande de rappel d'allocation militaire, ne vise que la loi du 5 août 1914.

Par extension les demandes d'allocations supplémentaires présentées en exécution de la loi du 29 septembre 1917, sont-elles recevables jusqu'au 12 juillet prochain ?

SOUVENIR DE L'OCCUPATION

A la suite d'une enquête policière, procès-verbal a été dressé à la charge des personnes ci-après :

Marie Haze, femme Delaue, 46 ans, ménagère, 21, rue d'Hondschoot, et Joseph Monnot, 55 ans, bijoutier, 49, rue des Tanneurs.

Tous deux faisaient l'objet d'une plainte de M. Gros, représentant de commerce, 93, rue Jacquemars-Giélée.

La première aurait dérobé chez lui, pendant l'occupation, pour environ 2.000 francs d'argenterie. Le second aurait recélé le tout.

UNE CHUTE DE SIX MÈTRES !

M. Gustave Legrand, 22 ans, habitant 2, rue du Curé-Saint-Sauveur, était occupé, pour le compte de M. Mazingue, maître peintre, 43, rue de Roubaix, à la réfection d'une façade au 6 de la rue de la Picquerie. Par suite d'une cause encore inexpliquée, l'ouvrier fit une chute de six mètres. Ses camarades de travail le firent transporter à l'hôpital de la Charité, où les médecins de service constatèrent que le blessé ne portait que des blessures légères aux mains et une assez forte commotion. Il l'a échappé belle !

PETITES NOUVELLES

SERVANTE INDELICATE. — La nommée Alma Longueville, 29 ans, servante, de nationalité belge, demeurant, 7, rue de la Halloterie, a été arrêtée et déférée au Parquet, pour vol au préjudice de son patron M. Cœnen, charcutier, Boulevard des Ecoles, 76, d'une somme de 90 fr. Cette femme sera poursuivie pour infraction à la loi sur le séjour, en France, des étrangers.

EN PANNE ! — Vers 2 h. 45, de l'après-midi, la roue d'un chariot appartenant à M. Verlet, camionneur à Beuvry, s'est échappée alors que le véhicule passait Place Saint-Martin. Le chariot est demeuré en panne, ainsi d'ailleurs que les tramways qui durent stationner pendant 40 minutes, l'accident s'étant produit sur la voie qu'ils empruntent.

QUI VOLA ? — Mme Dhondt, cabaretière, 105, rue de Lannoy, a déclaré au commissaire de police de son quartier, qu'on lui avait volé, chez elle, une somme de 1000 fr. Une enquête est ouverte.

LES ROIS DU VOLANT. — En passant à 15 h., Place du Théâtre avec son auto M. Marcel Kahn, 25, rue de Puébla, heurta un camion attelé de deux mules, conduite par M. Fretin, camionneur à Tourcoing. Dégâts matériels aux deux véhicules.

PINCES !. — Nous avons annoncé hier l'arrestation du jeune Sautens, qui fut arrêté Place des 4 Chemins, alors qu'il transportait une soixantaine de kilos de vieux métaux provenant de vols. Les deux individus qui accompagnaient Sautens et avaient pris la fuite ont pu également être appréhendés par la suite. Ce sont les nommés Adolphe Bruyen, 17 ans, 1, rue d'Honschoodt et Georges Vandenberghe, 19 ans, sans domicile fixe. Ils sont allés rejoindre leur camarade à la Maison d'Arrêt.

AU FEU ! — Un commencement d'incendie s'est décaré samedi, vers 13 heures, à la filature Delesalle, Avenue de Bretagne. Le feu, qui par suite d'échauffement s'était communiqué à un métier à filer dans une salle du 2e étage, a été promptement éteint par les pompiers du poste de la rue Cassel. Ceux de Malus venus sur les lieux avec leur matériel, n'eurent pas à intervenir. Les dégâts peu importants sont couverts par une assurance.

MOINS UNE ! — Le jeune André Binault, 19 ans, demeurant rue d'Arcole, 11 bis, avait hier matin, abandonné momentan